

Image not found or type unknown



Demission et droit au assedic

Par **carlos**, le **27/05/2008** à **19:31**

bjrrnnous habitons dans l'isere ma compagne travail à bourgoin jailleu et moi dans le rhône au nord de lyon.rn j'effectue tous les jours 140 km A/R pour aller au travail.rn ma compagne voudrait demissionner de son travail afin que l'on puisse se rapprocher de mon boulot.rn nous n'avons aucun certificat de concubinage.rn peut elle beneficier des assedic ou de toutes autres aides le temps de retrouver un travail?rn merci pour votre reponse